



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

République Française
Département de l'Oise

Convocation : 30 janvier 2023
Séance du 3 février 2023
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 11
Nombres de votants : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Objet : Détermination des commissions communales et leurs représentants
N° 7-2023

Le trois février deux mille vingt-trois à vingt heures et zéro minute, le conseil Municipal convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Samuel, Maire.

Assistaient à la réunion : Messieurs Samuel DOVERGNE, Taylor BETHELMY, Franck JONCKHEERE, Joël GALEK et Mesdames Evelyne CAUWEMBERGHS, Mme Marjorie DARCAIGNE, Mme Coralie LETOCART, Blandine DARDANT, Laétitia BERNAUX, Gwenaëlle LEROY et Katia VARESI, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T.
Secrétaire de séance : Mme LETOCART Coralie.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des présents et représentés, de voter à main levée ; DECIDE de former les commissions communales suivantes et d'y désigner ses membres suivants :

COMMISSION DES FINANCES

L'ensemble du conseil municipal

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

L'ensemble du conseil municipal

COMMISSION CADRE DE VIE

Franck JONCKHEERE
Evelyne CAUWEMBERGHS
Marjorie DARCAIGNE
Blandine DARDANT
Katia VARESI

SOUS-PREFECTURE

13 FEV. 2023

6, rue Georges Fleury
60607 CLERMONT Cedex

COMMISSION VOIRIE ET TRAVAUX

Samuel DOVERGNE
Taylor BETELMY
Evelyne CAUWEMBERGHS
Joël GALEK
Gwenaëlle LEROY

Le Maire



Samuel DOVERGNE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme le 6 février 2023

Publié le

Notifié le

Transmis en sous-préfecture le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Délibération n°7-2023 du CM du 3/02/2023